



Conseil économique et social

Distr. générale
13 décembre 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

159^e session

Genève, 12-15 mars 2013

Point 4.8.4 de l'ordre du jour provisoire

**Accord de 1958 – Examen de projets d'amendements
à des Règlements existants, proposés par le GRSG**

Proposition de complément 12 à la série 01 d'amendements au Règlement n° 67 (Véhicules alimentés au GPL)

Communication du Groupe de travail des dispositions générales de sécurité*

Le texte ci-après, qui a été adopté par le Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) à sa 103^e session, vise à apporter des précisions en ce qui concerne la pression aérostatique au cours de l'épreuve d'étanchéité vers l'extérieur pour les éléments de la classe 0 (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/82, par. 20). Il est fondé sur le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2012/17, tel qu'il est reproduit à l'annexe II du rapport. Il est soumis au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité d'administration (AC.1) pour examen.

* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2010-2014 (ECE/TRANS/208, par. 106, et ECE/TRANS/2010/8, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis dans le cadre de ce mandat.

Paragraphe 2.1.3, modifier comme suit:

«2.1.3 Par “*Pression de travail (WP)*”, la pression maximale ... est déterminée.».

Annexe 3, paragraphes 5.2 à 5.4, modifier comme suit:

«5.2 Classification de l'organe (selon la figure 1 du paragraphe 2):
Classe 0 pour la partie en contact avec du GPL liquide à une pression > 3 000 kPa;

Classe 1 pour la partie en contact avec du GPL liquide à une pression ≤ 3 000 kPa.

5.3 Pression de classement:

Éléments de la classe 0 Pression de travail déclarée

Éléments de la classe 1 3 000 kPa

5.4 Températures nominales: -20 °C à 65 °C

Pour les températures supérieures aux valeurs susmentionnées, des conditions spéciales d'essais sont applicables.».

Annexe 8, paragraphe 4.5.5.3, modifier comme suit:

«4.5.5.3 La pression de rupture ne doit pas être inférieure à 10 000 kPa et au moins égale à 2,25 WP.».

Annexe 15, paragraphe 5.3, tableau 3, modifier comme suit:

«Tableau 3

Pression de classement et pression d'épreuve selon le classement

<i>Classement de l'organe</i>	<i>Pression de classement [kPa]</i>	<i>Pression d'épreuve pour l'épreuve d'étanchéité [kPa]</i>
Classe 0	WP	1,5 WP
Classe 1	3 000	4 500
Classe 2A	120	180
Classe 2	450	675
Classe 3	3 000	6 750

».